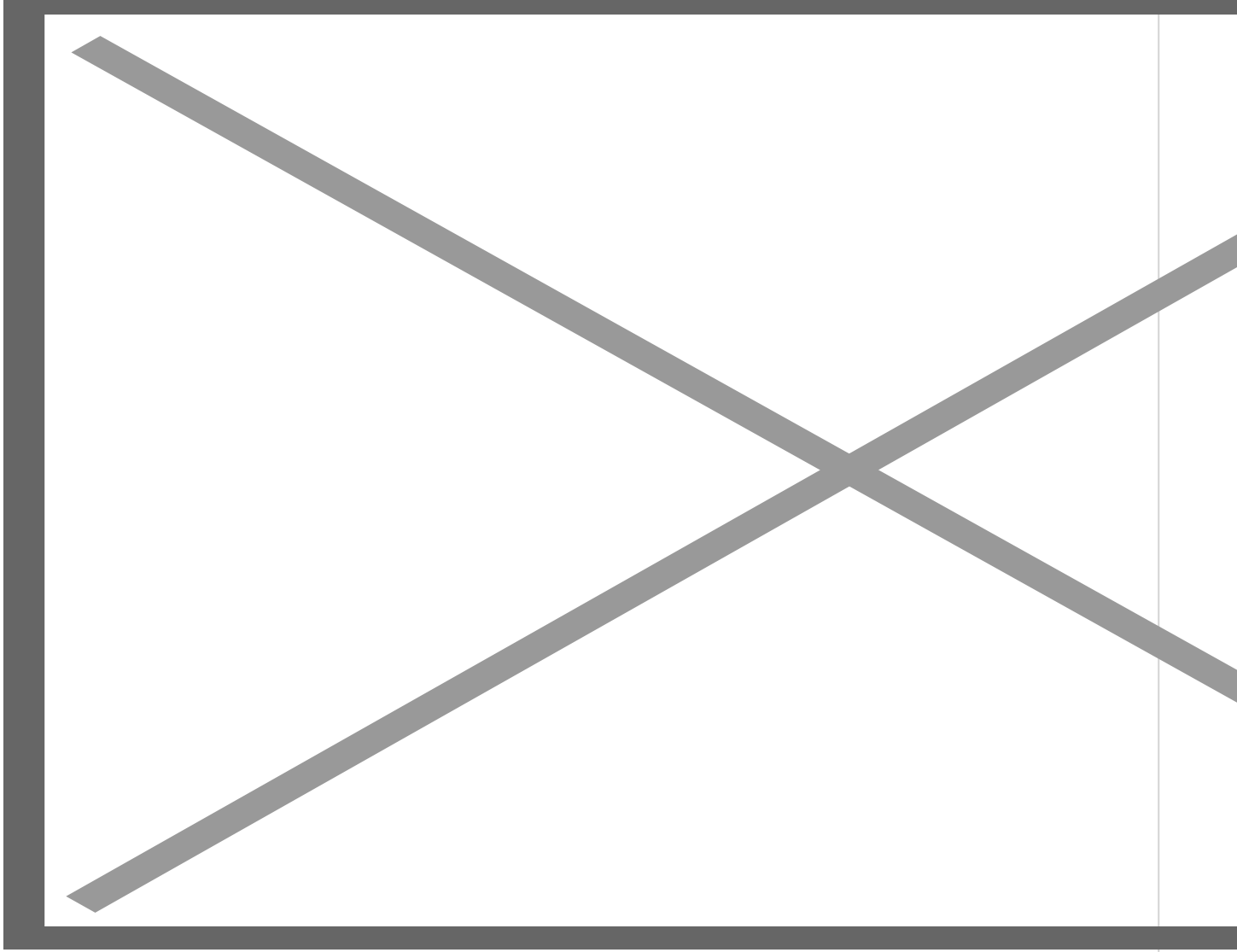


*Approbation de la norme  
juridique qui soutient le  
programme national pour la  
promotion des femmes*

---

*Image not found or type unknown*



**Photo: Radio Rebelde**

La Havane, 8 mars (RHC) Après son approbation à Cuba, le 30 octobre dernier, le Programme national pour la promotion des femmes a aujourd'hui une norme juridique consolidée dans le décret présidentiel 198.

La nouvelle a été annoncée par la secrétaire de la FMC, la Fédération des Femmes Cubaines, Teresa Amarelle, dans le cadre des activités pour la journée internationale de la femme, ce lundi.

«Le fait que ce programme ait été approuvé dans les conditions actuelles est pour nous une nouvelle preuve de confiance, de respect et d'engagement de notre pays envers l'égalité de genres» a souligné la secrétaire nationale de la FMC avant de rappeler que l'engagement de Cuba est aussi exprimé dans la signature d'autres normes à l'échelle internationale.

La nouvelle proposition, qui promeut la promotion des femmes et l'égalité des droits, des chances et des possibilités entérinées dans la Constitution de la République, est le résultat du travail de l'organisation des femmes dans les communautés et de la recherche menée par son Centre d'études.

Le programme national pour la promotion des femmes sera mis en œuvre par le biais de 45 mesures réparties dans sept domaines d'attention particulière.

Il s'agit de l'émancipation économique des femmes, des médias, de l'éducation, de la prévention et du travail social, de l'accès à la prise de décision, de la législation et du droit, qui se traduit par un cadre réglementaire et des systèmes de protection contre toutes les formes de discrimination et de violence, de la santé sexuelle et reproductive, des statistiques et de la recherche.

«Notre programme, avant tout, ratifie la volonté politique de l'État cubain de promouvoir l'égalité de genres. Ce plan est un jalon important dans l'institutionnalisation des politiques publiques, de l'approche de genre et de l'intégration de la dimension de genre dans tous les programmes promus par notre État révolutionnaire. Le programme est conçu comme l'agenda de l'État cubain en termes de politiques publiques» a souligné Teresa Amarelle.

Source: Radio Rebelde

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/249913-approbation-de-la-norme-juridique-qui-soutient-le-programme-national-pour-la-promotion-des-femmes>



**Radio Habana Cuba**